



Membres présents : Jacques ARGUS, Jacques BRULE, François CLEMENCET, Enzo CORREIA, Dominique DANTIGNY, Bertrand GIRON, Armande JUSSEAU, Corentin MENEAU, Christine MILESI, Denis VERNICHON,
Invité : Yoann GUILLEMIN
Excusés : Timéo AUGOYAT, Vincent VANCRAENENBROECK
Absent :

Le secrétaire du comité départemental ouvre la séance à 18H30 heures, il remercie les membres présents.

Calendrier :

La compétition de coupe mixte a eu lieu à Chalon avec un nombre plus important d'équipes dans une bonne ambiance : cette compétition est reconduite.

Succès du tournoi du CD71 après le changement de date : le placer en début de saison semble intéressant car motivation accrue des joueurs et moins de concurrence au niveau des tournois

Date des finales du championnat par équipes non définie mais cela a perturbé les clubs de D3 qui préféreraient se réunir en une seule journée pour les titres.

Elaboration du nouveau calendrier départemental.

Le gros changement concerne la fin de la phase 1 au 15/01/2026 et les 4 commissions sportives (fédérales, zones, régionales et départementales doivent se réunir entre le 17/01/26 et le 07/02/26 date de 1ère journée de phase 2.

Tournoi CD71 le 21/09 : vérifier que le tournoi de Varzy n'est pas à la même date (**OK le 17/06 => 07/09**). Urgent de connaître le club qui va accueillir la compétition.

Plusieurs dates possibles pour un 5ème tour de Grand Prix Jeunes mais la saison commençant plus tôt et finissant plus tard, il paraît plus raisonnable de ne pas ajouter un 5ème tour.

Play-off en phase 2 sur 2 journées pour la D3 et 1 journée pour la D2. Les rencontres seront définies à l'avance dans le règlement.

Il est probable que l'U.P.C.V organise un tour de criterium N2 et il sera alors peut-être nécessaire de modifier la date du tour départemental.

Licences au 16/06 : 668 en compétition et 62 en dirigeants (730) au 13/06 et 388 en loisirs (1118) en progression en compétition à comparer aux 654 et 289 (943) de fin de 2ème phase 2024 (+18,5%) => effet Lebrun.

Nouvelles licences dirigeants pour la saison 2024-2025 avec un coût moindre que la compétition si le dirigeant n'a pas joué en cours de saison.

Championnat : Le championnat en phase 2 a comporté 4 poules en D3 avec 1 poule de 7 équipes.

D4 à 8 équipes mais comportant 1 équipe avec un forfait général.

Un joueur sanctionné par un carton rouge : il ne pourra pas jouer les deux premières rencontres de championnat et est en sursis (6 mois) et donc pour la première phase pour les épreuves individuelles.

Le serpent pour la prochaine saison a été défini mais il dépendait des descentes éventuelles de R3 : une seule équipe concernée EPLR CHARNAY 2 : meilleure 7ème des 4 poules de R3 mais

cette équipe ne descend pas d'après le document des montées / descentes envoyé ce jour par la ligue.

Date d'engagement des équipes : il est toujours compliqué pour les clubs en 1ère phase d'engager les équipes car tous les joueurs ne sont pas revenus à l'entraînement début septembre mais le championnat commence plus tôt cette saison (13/09) et la constitution des poules doit se faire le 04/09 d'où une réponse des clubs pour le **02/09**.

Attention : la FFTT a lancé un nouveau logiciel GIRPE et l'ancien logiciel ne sera probablement pas remis à jour pour la nouvelle saison.

Les PC de type Windows 7 ou Windows 8 ne permettent pas le fonctionnement du nouveau logiciel GIRPE et il faudra à minima un PC avec Windows 10.

=> Formation et/ou assistance à distance à planifier par le CD71 la semaine avant la reprise du championnat.

=> **nous incitons fortement les clubs à installer dès maintenant le nouveau logiciel Girpe afin de vérifier que leur ordinateur est compatible avant la reprise**

<https://www.fftt.com/deploiements/girpe-v2/>

Changements pour la nouvelle saison :

- **Plus de certificats médicaux pour les catégories Jeunes à Séniors. La présentation d'un certificat médical sera nécessaire à chaque changement de catégorie vétérans.**
- **Nombre de mutés : 4 par équipe**
- **Criterium fédéral et compétitions individuelles :** trop de joueurs quittent les compétitions dès leur premier match perdu en tableau. A partir de la saison prochaine, la première partie WO le joueur perdra ses points tandis que son adversaire ne gagnera pas de points
=> à rentrer manuellement par le JA dans SPID V2 après la remontée des résultats

Formation : Une formation JA1 a été effectuée le **21/09/2024** et une formation AR a été effectuée le 18/01/2025. Une formation JA1 est planifiée le **04/10/2025** et une formation AR est planifiée le 17/01/2026

Finances :

Les clubs doivent solder leur dette avant le 17/06 avec des règlements par virement.

Globalement le résultat est en amélioration par rapport à la saison précédente grâce à l'accroissement du nombre de licenciés : + 4000 euros environ pour 2000 euros la saison passée.

Le mini-bus du CD71 vieillit et n'a pas été remplacé malgré un intérêt pour un véhicule trouvé sur un site : il est convenu d'ajouter au niveau de la comptabilité une provision spécifique pour l'achat du mini-bus. Descente du résultat mais mise de côté d'une réserve pour un futur achat conséquent

La fédération n'a pas demandé d'augmentation du tarif de licence mais a limité la quote-part Ligue + Comité au niveau des licences loisir pour la nouvelle saison. Il est probable que le prix de la licence va descendre pour les clubs.

Prix des prestations des JA : **1/2 ou 1 journée => 50 (1 compétition et 70 (1 journée 2 compétitions) euros pour le JA principal et 35 euros pour le(s) JA adjoint(s) (1/2 ou 1 journée avec 1 ou 2 compétitions).** **Voté le 07/07.**

L'abonnement internet a été changé (Free 24 euros au lieu de SFR 46 euros).

Le club de Nolay ne génère pas de quote part sur les licences et critères au niveau du CD71 alors qu'il fait ses compétitions dans le CD71 : cette saison pas de gratuité sur les compétitions individuelles pour les joueurs faisant le criterium => à rediscuter pour la saison prochaine avec Nolay et le CD21.

Contrat par objectifs : Pour cette saison il avait été convenu que les montants des primes étaient conservés mais que les seuils changeaient : 1% devenu 5%, 5% devenu 10% et 10% devenu 20%. Pour cette saison, le nombre de clubs récompensés est toujours important. On reconduit les primes et seuils pour la saison prochaine.

Centre d'entraînement du Creusot : renouvellement du centre d'entraînement du Creusot.

Divers :

La ligue demande un membre du CD71 pour faire partie de la commission de discipline : Denis Vernichon est volontaire

Inquiétude de certains clubs qui ne comprennent la quote-part pour le CD71 car ils ne perçoivent pas directement les prestations de l'ATD (entraînement, utilisation du mini-bus, stages, formations, etc...). Il est convenu de mieux expliquer les missions de l'ATD et de réfléchir la saison prochaine sur ce point.

L'U.P.C.V. souhaite organiser les championnats de France Vétérans mais la fédération demande 32 arbitres durant les 3 jours de la compétition avec des amendes en cas de non-respect de ce nombre : avec 90 arbitres régionaux le département peut potentiellement respecter ce nombre mais cela demande une grosse mobilisation de tous les clubs. Grosse discussion interne sur ce point : le CD71 peut mobiliser les clubs mais ne peut pas s'engager sur le résultat.

La plupart des compétitions individuelles ont vu un nombre important de joueurs supplémentaires (en particulier le criterium et également les vétérans, les finales par classement et les titres) : on convient en 1ere phase de laisser une seule date avec une heure de départ un peu plus tôt et en cas de problème pour la 2eme phase soit de passer sur 2 jours, soit de jouer simultanément sur 2 sites peu éloignés l'un de l'autre.

Lecture d'un message d'un entraîneur de l'U.P.C.V. relatant différents sujets dont le non-respect des aires réservées aux coaches lors de compétitions individuelles. On convient d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

Mérites départementaux : demander aux clubs des propositions afin de récompenser des personnes « de l'ombre » que les membres du CD71 connaissent peu.

AG du CD71 : Elle se tiendra le vendredi 12 septembre 2025 mais aucun club ne s'est porté candidat pour accueillir l'AG. Trouver un club rapidement sinon l'AG se fera à Chalon à l'adresse du CD71.

Le président invite ses membres à partager un verre.

Fin de séance à 21h45.

Le secrétaire de séance : Francois CLEMENCET

Le Président du CD71 FFTT
Dominique DANTIGNY

